



**MAIRIE DE
MAISONCELLES-EN-BRIE**

Tél : 01 60 25 73 22 Fax : 01 60 25 77 71

E-mail : mairie.maisoncelles.en.brie@wanadoo.fr

Site : <https://www.maisoncelles-en-brie.fr>

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 JUIN 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi 28 juin à 20h30, le conseil municipal de la commune de Maisoncelles-en-Brie, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Alain BOURCHOT, Maire.

Étaient présents : Pierre BARBAUD, Adjoint, Éric SURMONT, Yvette ANCELIN, Jean-Baptiste BÉCOURT, Martine LECOQ, Dominique TRIBOUILLOIS, Éric DEFRAÏE, Conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Sophie MILCENT qui a donné pouvoir à Éric SURMONT, Tristan GUILLEMAIN D'ECHON qui a donné pouvoir à Alain BOURCHOT.

Absent excusé : Cédric THOMAS.

Absents : Fabienne BUCZKO, Aurélien SEGAUD, Tiphaine CHOPLAIN.

Secrétaire de séance : Éric SURMONT a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- **Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie – Création et gestion de maisons de services au public**
- **Affaires diverses**
- **Rapports des commissions communales et des syndicats intercommunaux**
- **Questions et Informations diverses**

Mr le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour une délibération portant sur la modification du règlement du lotissement « Le clos des Epistoliers ». Le Conseil accepte à l'unanimité.

Le compte rendu de la réunion du 5 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE – CREATION ET GESTION DE MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC

Les Maisons de Services au Public (MSAP) sont des **espaces mutualisés de services publics**, qui proposent une offre de proximité et de qualité à l'attention des habitants du territoire. Dans ce lieu, les usagers bénéficient **d'aides et de conseils personnalisés sur différents domaines**, en adéquation avec les besoins du territoire (prestations sociales, formation, mobilité, énergie, développement économique, offre culturelle...) grâce à des permanences et des animateurs-médiateurs spécifiquement formés par les opérateurs partenaires.

Elles délivrent ainsi, en articulant présence humaine et outils numériques, un **premier niveau d'information et d'accompagnement** de plusieurs natures :

- * **Accueil, orientation et information** : documentation, orientation vers le bon interlocuteur, information sur les droits et prestations (allocations, législation du travail, formation...)
- * **Accompagnement et aide aux démarches administratives** : compréhension des courriers administratifs, constitution des dossiers...
- * **Aide à l'utilisation des services et outils numériques** : télé-déclaration, inscription et mise à jour de son espace personnel, aide à la recherche d'emploi, candidature en ligne...
- * **Mise en relation avec les partenaires** : prise de rendez-vous, permanences dans les locaux, entretien à distance...

Forte de ces **deux Points d'Accès aux Droits à La Ferté-sous-Jouarre et Coulommiers**, la Communauté d'agglomération réfléchit à la possibilité de décliner ce dispositif sur son territoire. L'objectif serait de labelliser les deux structures existantes, qui remplissent déjà la majorité des critères requis à la reconnaissance en MSAP :

- * la compatibilité avec le Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public,
- * l'ouverture minimum de 24 heures par semaine,
- * la mise à disposition de personnel formé et susceptible d'orienter le public,
- * la mise à disposition du public d'un équipement informatique avec liaison Internet,
- * un local dédié avec point d'accueil au public, point d'attente, espace confidentiel permettant des bonnes conditions d'entretien,
- * la visibilité extérieure.

Parallèlement, une antenne postale est labellisée MSAP à Sâacy-sur-Marne, offrant également des services de proximité. Le territoire aimerait ainsi aboutir à **une harmonisation et à une structuration de l'offre de services publics proposée à l'échelle de l'agglomération**, à travers l'instauration d'une MSAP qui se déclinerait sous deux niveaux :

- **deux antennes** à Coulommiers et à La Ferté-sous-Jouarre, sur la base des PAD existants ;
- **des petits pôles de proximité** sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Des partenariats appuyés avec la CAF, Pôle Emploi, la CNAV, la MSA par exemple et la Poste, opérateurs partenaires dans la mise en place des MSAP, pourraient être envisagés dans ce cadre.

Vu la délibération en date du 17 avril 2019 du conseil communautaire concernant la prise de compétence optionnelle relative à la création et la gestion de maisons de services au public, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la modification des statuts.

MODIFICATION DU REGLEMENT DU LOTISSEMENT « LE CLOS DES EPISTOLIERS »

Mr Barbaud présente la demande unanime des propriétaires du lotissement « Le Clos des Epistoliers » pour modifier le règlement d'aménagement en matière de clôture et de stationnement hors clôtures,

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à la modification du règlement d'aménagement initial du lotissement « Le Clos des Epistoliers », comme suit :

L'article 1AU-11 du Plan Local d'Urbanisme de Maisoncelles-en-Brie approuvé le 17/03/2014 se substitue aux articles suivants :

- Article 11 - Aspect extérieur – clôtures
- Article 12 – Stationnement – Places de stationnement hors clôtures

RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES

- **Commission voirie.** (Éric Surmont) La commission s'est réunie rue de Méroger avant les travaux sur le réseau d'eau potable et a décidé de mettre la rue de la Haute Borne en double sens jusqu'à la fin du chantier. Une borne incendie enterrée sera posée aux abords du ru.
L'entreprise remercie les riverains pour leur compréhension et leurs efforts pour faciliter le travail des employés.
Mr le maire demande à la commission de réaliser pour la fin de l'année : un relevé des plaques de rues manquantes, illisibles ou détériorées, un relevé des panneaux de signalisation routière à changer et une étude pour ralentir la vitesse des véhicules rue du Chemin, rue Chantemerle, rue de Méroger et autres si nécessaire.
- **Station d'épuration.** (Alain Bourchot) Nous attendons dans les prochains jours le dossier notarial pour l'achat des terrains du futur équipement.

RAPPORTS DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

- **Syndicat des eaux (SMAEP).** Mr Tristan Guillemain d'Echon a fait remettre au conseil municipal le résumé du rapport d'activité de Véolia eau de l'année 2018.
- **Syndicat d'ordures ménagères « Covaltri 77 »** (anciennement SMICTOM) (Alain Bourchot) En juillet une puce sera posée sur chacun des bacs (vert, jaune, noir) ce qui permettra dans un premier temps de les localiser. En septembre, les services fiscaux seront saisis pour tous les propriétaires en possession de bacs supplémentaires. L'extension des produits admis dans le tri sélectif conduira obligatoirement à une diminution des ordures ménagères. En conséquence Covaltri 77 réfléchit à la possibilité de lever les bacs tous les 15 jours.
- **Communauté d'agglomération Coulommiers pays de Brie.** (Alain Bourchot) Le Conseil Communautaire a voté le 19 juin 2019 en faveur de la fusion avec le Pays Créçois. Mme La Préfète doit valider et faire connaître le périmètre de cette nouvelle communauté, dès lors les communes auront 3 mois pour se prononcer.

- **SIRP syndicat de regroupement pédagogique.** (Alain Bourchot) En raison de l'inscription obligatoire des enfants de 3 ans, une réorganisation des ATSEM s'impose et conduit le syndicat à prévoir le recrutement sur 15/16 heures par semaine d'une personne administrative. Le poste à pourvoir est programmé pour début 2020 et sera basé en mairie de Maisoncelles. Les personnes intéressées peuvent faire valoir leur candidature aux heures d'ouverture du SIRP.

Mr le maire a maintenu l'ouverture des classes durant la canicule, laissant la possibilité aux parents de mettre ou non leurs enfants à l'école.

Le syndicat a délibéré afin que les règlements cantines et périscolaires soient gérés directement par la Trésorerie Principale de Coulommiers.

AFFAIRES DIVERSES

Mr le maire informe le Conseil qu'il prendra un arrêté afin de clôturer la régie pêche et celle du comité des fêtes qui n'ont plus de raison d'être.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- L'Etat a adressé à la commune une proposition d'achat de terrains sur l'aérodrome, en lieu et place des surfaces occupées par l'entreprise Thales, ainsi que les chemins des bois de Morillas. Le Conseil Municipal estime le coût de 1€ du m² trop élevé et adressera une contre-proposition à la baisse.
- Eric Surmont accepte de rencontrer la personne qui souhaiterait reprendre la vente de repas rapide sur le parking de la salle des fêtes et d'examiner l'opportunité de cette demande.
- Suite à l'enquête et faute de réponses positives suffisantes le gaz naturel ne passera pas à Maisoncelles.
- L'orchestre du conservatoire de musique de Coulommiers, qui s'est produit gratuitement salle des fêtes le 26 mai dernier, a connu un vrai succès avec une centaine de personnes.

- Yvette Ancelin demande que l'emplacement, cour des commerçant, situé le long de l'espace paysager soit interdit de stationnement afin de laisser libre l'accès.
- Mr le maire déplore, lors des travaux de réfection de la rue de Meaux, l'attitude inadmissible voire insultante de certains automobilistes à l'encontre de l'agent communal dans l'exercice de ses fonctions à l'application de la réglementation.
- Certains administrés ont déposé, lors du passage des encombrants du 25 juin 2019, des objets qui ne sont pas prévus de ramassage (palette, cartons, matériaux de construction, lavabos et autres divers). Nous leur demandons de rentrer leurs dépôts non collectés dans les plus brefs délais.
- L'épicerie, avec ses rayons de fruits et légumes de grande qualité, satisfait une clientèle toujours plus nombreuse. L'accueil chaleureux du gérant séduit de plus en plus de Maisoncellois.
- Thierry Smaguine qui a énormément travaillé sur le projet du site de la commune, nous confirme qu'il est maintenant opérationnel et que chacun peut consulter sur : <https://www.maisoncelles-en-brie.fr>
Catherine Champin maîtrise parfaitement l'actualisation de ce site qui sera donc appelé à se développer. La commission communication devra se réunir afin d'examiner l'extension des infos diffusées. Mr le maire adresse à Thierry Smaguine des remerciements appuyés pour l'excellent travail réalisé, les heures consacrées et les déplacements nombreux pour faire aboutir le projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

RAPPEL ARRETE DU MAIRE

portant réglementation contre les bruits de voisinage

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc., ne peuvent être effectués les jours ouvrables que de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30, les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00, les dimanches de 9h00 à 12h00.

ORDURES MENAGERES

Les bacs noirs, jaunes ou verts doivent être sortis la veille au soir du jour de ramassage et non la veille au matin. Ils doivent être rentrés le soir même et non le lendemain voire dans certains cas deux ou trois jours après.